



# FEDERATION CAMEROUNAISE DE MIXED MARTIAL ARTS ET DISCIPLINES AFFINITAIRES

CAMEROON FEDERATION OF MIXED MARTIAL ARTS AND AFFINITY DISCIPLINES



## Guide d'Organisation des manifestations de MMA

BP : 4775 – VILLE : YAOUNDE – CMR  
Tél : +237 243 29 83 05  
Email : [fecammada@fecammada.cm](mailto:fecammada@fecammada.cm)  
Site web : [www.fecammada.cm](http://www.fecammada.cm)



**IMMAF** 



# FEDERATION CAMEROUNAISE DE MIXED MARTIAL ARTS ET DISCIPLINES AFFINITAIRES

CAMEROON FEDERATION OF MIXED MARTIAL ARTS AND AFFINITY DISCIPLINES



<u>La licence organisateur</u>	<u>2</u>
<u>Réservation du lieu de manifestation</u>	<u>2</u>
<u>Transmettre la demande à la FECAMMADA</u>	<u>3</u>
<u>A) Remplir la demande</u>	<u>3</u>
<u>B) Payer la redevance fédérale</u>	<u>3</u>
<u>Les pré-requis médicaux pour combattre</u>	<u>4</u>
<u>Assurance</u>	<u>4</u>
<u>Vérification</u>	<u>5</u>





# FEDERATION CAMEROUNAISE DE MIXED MARTIAL ARTS ET DISCIPLINES AFFINITAIRES

CAMEROON FEDERATION OF MIXED MARTIAL ARTS AND AFFINITY DISCIPLINES



## La licence organisatrice

Si un club souhaite organiser un événement de MMA, il doit détenir une affiliation de la fédération en cours de validité. Pour obtenir cette affiliation rendez-vous sur le site de la FECAMMADA.

- rejoignez-nous
- rubrique "[affilier son club](#)" et suivre le processus.

Pour tout organisateur professionnel souhaitant organiser un événement de sports de combat, l'organisateur doit s'acquitter de la licence "organisateur professionnel", celle-ci est délivrée par la FECAMMADA contre un montant de cinq cent mille francs FCFA (500.000 FCFA). Merci de vous adresser à [competition@FECAMMADA.cm](mailto:competition@FECAMMADA.cm) afin d'effectuer votre demande de licence.

Cette licence "organisateur professionnel" n'est pas définitive, elle a une durée de validité d'une année civile (janvier à décembre). Si celle-ci est obtenue en novembre 2023, alors il faudra s'acquitter d'une nouvelle licence en janvier 2024.

## Réservation du lieu de manifestation

Toute déclaration d'organisation démarre avec le choix de la date et de l'heure de l'événement, puis la réservation d'une salle ou un gymnase en ayant obtenu l'accord du Sous-préfet où se déroule la manifestation. Une déclaration supplémentaire doit être envoyée à la fédération afin qu'elle transmette ses éléments au Ministère des sports et de l'éducation Physique par l'organisateur d'une manifestation de sports de combat.

## Transmettre la demande à la FECAMMADA et Remplir la demande.

Pour remplir une demande d'organisation rendez-vous sur le site [FECAMMADA.CM](http://FECAMMADA.CM)

- événement rubrique "[organiser un événement](#)" puis faire la demande du formulaire de demande d'organisation. La demande d'organisation doit contenir TOUTES les informations nécessaires à son encadrement. Tout d'abord l'organisateur, qu'il soit fédéral ou professionnel, doit informer le nombre de combats ainsi que le nom de l'événement. L'organisateur remplit alors le document intitulé "FIGHTCARD" sur lequel il remplit les noms, prénoms, numéros de licence FECAMMADA, adresses mail, les numéros de téléphone et le lien vers les pages "tapology" de TOUS les combattants.es, ainsi que les informations des entraîneurs diplômés. Ces derniers doivent être diplômés d'un [DF2 FECAMMADA](#) à minima et les autres accompagnants doivent être muni d'une licence fédérale délivrée par la FECAMMADA.

La FECAMMADA est chargée de renseigner le nom et les coordonnées des officiels\_.







# FEDERATION CAMEROUNAISE DE MIXED MARTIAL ARTS ET DISCIPLINES AFFINITAIRES

CAMEROON FEDERATION OF MIXED MARTIAL ARTS AND AFFINITY DISCIPLINES



## Payer la redevance fédérale

Pour compléter la demande d'organisation, il faut s'acquitter de la redevance fédérale. Celle-ci est calculée en additionnant le nombre de combats (tarification en fonction du niveau d'adversité, ex : Amateur 3X3, Professionnel 3X5, Professionnel main event 5X5), multiplié par le coefficient de l'organisateur. Celui-ci varie de 1 à 5 en fonction de la taille de l'organisateur (organisateur régional, national, continental, international).

## Les prérequis médicaux pour combattre.

Le ou la combattant.e doit fournir au plus tard 20 jours avant chaque combat les examens médicaux suivants:

- Un certificat médical de non contre-indication de la pratique du MMA en compétition de moins de 1 an, (Comitialité (épilepsie) ; Antécédents neuro chirurgicaux ; Chirurgie ophtalmologique y compris rémactive ; Hépatite B/C (active ou chronique) ; H.I.V. ; Absence d'un organe pair (sauf oreille).
- Un électrocardiogramme ECG interprété de moins de 1 an.
- Une IRM cérébrale datant de moins de 1 an - bilan ophtalmologique avec fond d'œil.

Une combattante doit présenter au délégué officiel fédéral une déclaration signée confirmant qu'elle n'est pas, à sa connaissance, enceinte.

Pour tout.e athlète âgée de 32 ans et plus au 1<sup>er</sup> Novembre de la saison en cours, le renouvellement de la licence sera lié à la normalité des bilans suivants : Angio I.R.M. cérébral (à renouveler tous les 3 ans) ; E.C.G. d'Effort (à effectuer tous les 5 ans).

## Assurance

L'Article A331-33 du code du sport annonce que toute déclaration d'organisation d'une manifestation publique de sports de combat organisée dans une discipline pour laquelle une fédération a reçu délégation mentionne que l'organisateur a souscrit aux garanties d'assurance mentionnées à.

Selon l'Article L. 321-1, les associations, les sociétés et les fédérations sportives souscrivent pour l'exercice de leur activité des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile, celle de leurs préposés salariés ou bénévoles et celle des pratiquants du sport. Les licenciés et les pratiquants sont considérés comme des tiers entre eux. Ces garanties couvrent également les arbitres et juges, dans l'exercice de leurs activités.





# FEDERATION CAMEROUNAISE DE MIXED MARTIAL ARTS ET DISCIPLINES AFFINITAIRES

CAMEROON FEDERATION OF MIXED MARTIAL ARTS AND AFFINITY DISCIPLINES



## Vérification

Après transmission du dossier, la fédération contrôle l'ensemble des éléments, si le dossier est complet alors l'événement est validé et l'organisateur peut alors communiquer sur cet événement.

Si le dossier est incomplet alors la fédération notifie l'organisateur des éléments manquants ou erronés.

